Nations Unies S/PV.5369

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5369e séance
Vendredi 10 février 2006, à 10 h 30
New York

Président :	M. Bolton	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark	M^{me} Løj
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Duclos
	Ghana	M. Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-23903 (F)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) *:* J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose,avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2006/89, qui contient une lettre datée du 9 février 2006 du représentant de l'Afghanistan; et les photocopies d'une lettre datée du 9 février 2006 du représentant de l'Afghanistan, transmettant une copie du Pacte pour l'Afghanistan adopté à l'issue de la Conférence internationale de Londres sur l'Afghanistan, qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2006/90.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Guéhenno : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion d'informer le Conseil des derniers développements en Afghanistan. Je concentrerai cet exposé d'une part sur les résultats de la Conférence internationale qui vient de se tenir à Londres, deuxièmement sur les derniers développements au Parlement et, enfin, sur la situation en matière de sécurité sur le terrain.

Tout d'abord, en ce qui concerne la Conférence de Londres, le Secrétariat voudrait renouveler ses profonds remerciements aux Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Afghanistan pour la préparation et la manière dont s'est déroulée cette Conférence qui s'est tenue les 31 janvier et 1er février.

Les résultats obtenus sont nombreux. Avant tout, la Conférence a été l'occasion de lancer de façon solennelle le Pacte pour l'Afghanistan, que je vais commenter en plus grands détails dans un instant. La Conférence de Londres a également réaffirmé l'unité de volonté et l'unité dans les objectifs qui a été la caractéristique de l'action de la communauté internationale dans son engagement en Afghanistan. La participation de plus de 60 délégations de haut niveau, y compris 23 ministres des affaires étrangères et une forte représentation des voisins de l'Afghanistan, a envoyé un signal très clair de l'engagement continu de la communauté internationale et de sa détermination à soutenir l'Afghanistan dans ce moment critique de la transition. Enfin, le Pacte et la Conférence ont reconnu le rôle directeur que le Gouvernement afghan lui-même doit désormais jouer dans cette nouvelle phase de son histoire.

Le Pacte lui-même définit un agenda ambitieux, qui engage les participants à la Conférence à un effort soutenu en faveur de l'Afghanistan. C'est un examen réaliste de ce qui est nécessaire pour consolider les efforts de construction de l'État en Afghanistan, et en particulier pour aider les institutions démocratiques naissantes qui ont été créées par le Processus de Bonn à répondre aux besoins fondamentaux du pays, à enrayer l'insécurité, à mettre un terme à l'industrie des narcotiques, à stimuler l'économie, à faire respecter la primauté de droit, à fournir les services de base à la population afghane et à protéger les droits de l'homme des citoyens. Le Pacte met en place des indicateurs mesurables et définis par un calendrier et établit, dans

chacun des domaines clefs de ce document, un plan d'action qui s'organise autour des résultats qui sont attendus pour l'avenir du pays.

Le Pacte reconnaît, comme le Processus de Bonn l'avait reconnu, que la nécessité d'avoir un calendrier est essentielle, que le temps est une dimension fondamentale de l'effort de la communauté internationale. La fenêtre d'opportunité qui s'est ouverte pour la reconstruction du pays ne durera pas indéfiniment. Il est important qu'un sentiment d'urgence continue d'inspirer les efforts aussi bien des Afghans que de la communauté internationale. C'est pour cette raison que l'annexe du Pacte sur le calendrier et les critères est si important, parce que ce sont ces critères et ce calendrier qui seront vraiment l'étalon à l'aune duquel les efforts de la communauté internationale et de l'Afghanistan pourront être mesurés.

Comme le Secrétaire général l'a noté à Londres, les Nations Unies se tiennent prêtes à assister le Gouvernement afghan et la communauté internationale dans leurs efforts communs pour atteindre ces objectifs. En tant que Coprésident du Conseil de coordination et de suivi du Pacte, le Représentant spécial du Secrétaire général apportera un soutien total au Gouvernement pour faciliter la transparence, la cohérence des efforts de la communauté internationale. Mais c'est cependant seulement avec le soutien du Conseil et de la communauté internationale que les résultats pourront être obtenus.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Des débats de fond se sont tenus sur chacun des thèmes principaux du Pacte. En matière de sécurité, le rôle que continue de jouer la présence militaire internationale a été salué. Les États qui sont en mesure d'engager de nouvelles forces pour appuyer l'élargissement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN ont été encouragés à le faire. Les participants à la Conférence ont également reconnu que la stabilité ne pouvait être assurée uniquement par des moyens militaires. Le développement réussi de forces de sécurité afghanes opérationnelles est considéré comme étant une mesure principale permettant de mesurer le succès de la communauté internationale.

La nécessité de fournir une assistance accrue à l'effort de réforme du secteur de la justice a également été souligné, tout comme l'a été l'importance de mettre en place des organes législatifs et de renforcer l'administration publique dans tout le pays. Un appel a également été lancé à la communauté internationale pour qu'elle appuie le plan national d'action pour la justice transitionnelle du Gouvernement afghan.

Le Gouvernement afghan a présenté sa stratégie intérimaire de développement national qui a été approuvée par les participants de la Conférence. Il a été généralement reconnu que les donateurs doivent redoubler d'efforts pour fournir une aide internationale accrue par le biais du budget du Gouvernement.

Bien que la Conférence n'était pas censée être une réunion d'annonces de contributions, les organisations et les pays qui y ont participé ont annoncé une nouvelle aide financière pour l'Afghanistan, s'élevant au total à 10,5 milliards de dollars. Cette générosité montre que les donateurs continuent de faire confiance à l'Afghanistan, ce qui fait honneur aux qualités de dirigeant du Président Karzai et à la vision claire révélée dans la Stratégie nationale intérimaire de développement.

Comme toujours, ces annonces de contributions n'auront un plein effet que s'ils sont décaissés en temps voulu et de manière efficace.

La menace croissante que le trafic illicite de stupéfiants pose à la sécurité a été examinée en tant que thème intersectoriel. Le Gouvernement afghan a lancé sa nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la drogue, et les donateurs ont annoncé de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants. Les participants à la Conférence ont reconnu la nécessité d'accroître l'aide internationale proportionnellement à l'ampleur du problème.

En résumé, le Gouvernement afghan s'est engagé à réaliser un large éventail d'objectifs au cours des cinq prochaines années, et, à cette fin, a mis au jour ses stratégies dans un certain nombre de secteurs. En échange, la communauté internationale a promis un appui à long terme accompagné d'engagements financiers. Ces engagements doivent désormais s'appliquer au Pacte si l'on veut concrétiser la promesse de la Conférence de Londres.

Je voudrais passer maintenant aux travaux de la première session du Parlement, qui a été inauguré tout récemment. À ce jour, les débats parlementaires se sont inscrits dans un processus inclusif et démocratique, et

il en a résulté qu'un certain nombre de femmes, de représentants des minorités et de personnalités moins connues jouent un rôle de premier ordre dans les discussions. Les Chambres haute et basse ont élu leurs conseils administratifs et examinent les règles et procédures de l'Assemblée nationale. Tandis que les débats sur la formation de groupes politiques se poursuivent, il semble déjà que ceux-ci pourraient se constituer sur des bases ethniques ou régionales. Le Parlement doit encore prendre une décision définitive sur le mécanisme relatif au vote de confiance auquel serait soumis le Cabinet.

Le Parlement a consacré une attention considérable à la situation en matière de sécurité. La Chambre basse elle-même a passé quatre jours à examiner les nouvelles menaces qui pèsent sur la stabilité du pays. Bien que le Parlement tente de traiter des préoccupations du public, les médias afghans ont souligné la nécessité pressante pour le Parlement de ne pas s'intéresser seulement à son fonctionnement interne et de faire des progrès significatifs sur les problèmes clefs qui touchent l'ensemble de la population.

S'agissant de la situation en matière de sécurité en Afghanistan, ces dernières semaines, les attaques des insurgés dans le sud-est et le sud-ouest se sont intensifiées, ainsi que les tensions entre factions dans le nord-ouest. Et l'on fait état du déroulement dans la province d'Helmand des combats les plus acharnés survenus ces dernières années entre éléments antigouvernementaux et forces afghanes. Les plus importants de ces combats ont eu lieu les 3 et 4 février dans la province d'Helmand, lorsque la police et des soldats de l'Armée nationale afghane ont été pris en embuscade par près de 200 insurgés. Au cours de la bataille qui a suivi, laquelle a duré cinq heures, trois officiers de la Police nationale afghane auraient été tués et neuf autres blessés.

La publication récente dans des journaux européens de caricatures représentant le prophète Mahomet a provoqué au cours de la semaine dernière des manifestations généralisées organisées par des groupes de 150 à 5 000 personnes. Généralement pacifiques, certaines de ces manifestations sont cependant devenues violentes dans les cinq provinces de Baghlan, Faryab, Laghman, Parwan et Zabul. À Maimana, dans la province de Faryab, et dans la province de Laghman en particulier, il semblerait que les manifestations liées aux caricatures de Mahomet aient servi de plateforme à des tensions entre factions et à des affrontements résultant essentiellement d'états de fait locaux antérieurs aux caricatures en question.

Le 7 février, des manifestants à Pul-i-Khumri, dans la province de Baghlan, ont lancé des pierres contre la base de l'Équipe de reconstruction de province, contre les bureaux de trois organisations non gouvernementales et contre le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, brisant des fenêtres et endommageant des véhicules. Un soldat néerlandais et deux manifestants ont été blessés. C'est à Maimana, dans la province de Faryab, cependant, qu'est survenu le principal affrontement : des manifestants munis d'armes à feu et de grenades ont pénétré dans l'enceinte de la base de l'Équipe norvégienne de reconstruction de province. Au cours des affrontements qui ont suivi avec la Police nationale afghane, trois manifestants ont été tués et cinq soldats norvégiens blessés. La FIAS a redéployé ses forces d'intervention rapide de Mazar-e-Charif à Maimana afin d'assurer un appui supplémentaire à l'Équipe de reconstruction de province. Le personnel des Nations Unies de Maimana a été réinstallé temporairement à Shibergan le 7 février, puis à Mazar-e-Charif le 8 février.

Le 6 février, dans la province de Laghman, au cours de heurts entre des manifestants d'une part, et la police et des responsables gouvernementaux d'autre part, un policier a trouvé la mort. Le même jour, dans la province de Parwan, des manifestants ont détruit le bureau d'une entreprise turque des ponts et chaussées, pillant du matériel. Ils ont ensuite attaqué la base des États-Unis à Bagram. Deux manifestants ont été tués et six policiers blessés. Le 8 février, à Zabul, des manifestants se sont heurtés à la police et à L'Armée nationale afghane. Deux personnes ont trouvé la mort.

Hier, il y a eu à Hérat des affrontements entre chiites et sunnites – lancers de grenades et de pierres, attaques au couteau et coups de poings – qui ont fait cinq morts au moins. Les combats entre ces deux groupes ont éclaté alors que les chiites célébraient la fête de l'Achoura; le dixième jour de muharram. Tentant de calmer la situation, le Président Karzai a dépêché une délégation dirigée par Ismaïl Khan, ancien Gouverneur d'Hérat et actuel Ministre de l'énergie, de l'eau et de l'électricité, pour qu'il serve d'intermédiaire entre ces groupes. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) suit de près la situation sur le terrain.

Hier également, quatre soldats canadiens ont été légèrement blessés lorsqu'une bombe a explosé à leur passage dans la province méridionale de Kandahar. Enfin, au moins six soldats afghans ont été tués aujourd'hui dans deux attaques qui auraient été menées par des rebelles islamiques dans la province orientale de Nuristan. Et d'après un porte-parole du Ministère de la défense à Kaboul, huit soldats ont également été blessés par des explosions dans deux districts distincts de la province.

Depuis notre dernier exposé au Conseil de sécurité, il y a eu de nouveaux attentats-suicides à la bombe. Le 2 février, un homme déguisé en femme a, au cours d'un attentat-suicide, tué trois soldats de l'Armée nationale afghane et cinq civils à Bak, dans la province de Khost. Le 7 février, dans un attentat-suicide, un homme s'est fait exploser devant le siège de la Police nationale afghane à Kandahar, se tuant ainsi que 13 autres personnes, dont des civils et du personnel de police. Treize autres personnes ont été blessées.

À la lumière de ces événements, je voudrais répéter ce qu'avait fait remarquer le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, lors de son dernier exposé au Conseil de sécurité :

> « La dimension sécuritaire demeure par conséquent au cœur des efforts menés conjointement par le Gouvernement et la communauté internationale, parce qu'il s'agit d'une préoccupation prioritaire qui doit être réglée par des moyens militaires et non militaires, mais également parce qu'elle limite la capacité de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, à opérer sur l'ensemble du territoire. » (*S/PV.5347, p. 4*)

Il apparaît on ne peut plus clairement qu'il faut absolument améliorer la sécurité si l'on veut concrétiser les promesses du Pacte pour l'Afghanistan.

Enfin, je tiens à informer le Conseil de sécurité que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, prendra ses nouvelles fonctions à Kaboul le 16 février. Comme les membres du Conseil le savent, le mandat actuel de la MANUA vient à expiration le 24 mars. Le Secrétaire général présentera des recommandations sur le rôle à venir de l'ONU en Afghanistan d'ici la mi-mars.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno pour son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à une séance privée après la levée de la présente séance.

La séance est levée à 10 h 50.